

LE JOUR

D ' A L G É R I E

Quotidien national d'information

SOMMAIRE LA UNE < Pi 04/11/06

- Événement
- Région
- Alger
- Monde
- Culture
- Sport

SAGA CETTE SEMAINE

Hadidi Bouabdellah
Un [entrepreneur à la campagne](#)

- SERVICES**
- ▶ [A propos](#)
 - ▶ [Archives](#)

Aïch etchouf

Lâchage suspect
Avec l'arrestation de Michel Lévy, le manager de cheb Mami, la justice française vient de franchir une étape décisive dans la dramatisation d'une affaire qui n'est pourtant pas plus grave que celles qui

[Le procureur général de la cour d'Oran au Jour d'Algérie](#)

« Il n'y a pas d'affaire Zendjabil »

«Pour nous, l'affaire Zendjabil n'existe pas. Nous n'avons aucun dossier, absolument aucun». C'est un magistrat bien placé qui se prononce pour donner la dernière révélation sur cette affaire inédite.

[Lire](#)

- Les Titres
- Association de protection de l'activité commerciale
[Une plainte contre Kadhafi ?](#)
 - Révision de la Constitution
[Reportée ou annulée ?](#)
 - Violence contre les femmes
[Des chiffres qui font peur](#)
 - Erreurs de diagnostic et accidents opératoires
[Impunité assurée pour des praticiens](#)
 - Affaire des 1 100 milliards détournés a la BADR
[6 à 10 ans de prison requis](#)

Les Titres

REFERENDUM SUR LA CONSTITUTION:
REPORT OU ANNULATION ?

ENTRE LES DEUX, MON POSTE BALANCE!

BELKHARAF ABI

Divers

- **Débat sur la corruption en Algérie**
Enfin des cas concrets
L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) a organisé une série de débats à Alger ayant pour thème : «Démocratie, citoyenneté et transparence». Dans le souci de faire connaître les initiatives et expériences de lutte contre la corruption à travers ce qui est entrepris dans la quasi-totalité des localités du pays, phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur, l'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) a organisé une série de débats à Alger ayant pour thème : «Démocratie, citoyenneté et transparence». La dénonciation des cas de corruption est plus que sollicité par la société civile qui contribuera, sans doute, à la sauvegarde des intérêts du pays. Un point sur lequel ont axé l'ensemble des participants, qui, chacun dans sa spécialité, à l'occasion de cette rencontre, ont animé des débats aussi riches qu'intéressants. L'intitulé de l'intervention, société civile et corruption, de Belaïd Abrika, enseignant à la faculté de sciences économiques et de gestion à l'université de Tizi Ouzou. Il s'agit notamment de l'intervention de M. Stéphane Peu, maire adjoint de Saint Denis (France) qui un peu s'est étalé sur l'expérience française dans la lutte contre ce phénomène, notamment

EDITORIA
L
Par Abderrahmane Mahmoudi

Le temps perdu du FLN

Comme il fallait tout de même s'y affaïrer un peu, le processus de mise en œuvre de la révision constitutionnelle tarde à être enclenché. La réalité ayant fini par s'imposer que d'autres priorités s'imposent au pays, qui font de cette fameuse révision une espèce de luxe superfétatoire qui peut se reporter à plus tard sans grand dommage pour les Algériens, qui, du reste n'en ont jamais fait une exigence, voire même une demande politique réelle. Seul le FLN avait estimé comme prioritaire une pareille tâche, la mettant

ont déjà mis en cause d'autres stars du showbiz européen sans qu'elle ne soient jetées en prison pour autant. Ce qui ne semble pas émouvoir outre mesure les gros tirages de la presse algérienne qui n'oublie pas dans quel camp était Cheb Mami lors de la dernière élection présidentielle et qui semblent même se réjouir tacitement de ces ennuis passagers, semblant suggérer à tous qu'il reste à savoir ce que va faire maintenant son ami Bouteflika pour le tirer de ce mauvais pas. Une attitude bien déraisonnable lorsque nous savons que cheb Mami est surtout connu pour être une gloire algérienne avant d'être un ami du Président et les Algériens ne comprendront pas longtemps qu'il soit ainsi abandonné à son sort face l'acharnement suspect de la justice française.

Cheikh Ezemli

dans quelques régions où la corruption bat son plein. Evoquant le cas algérien, ce responsable français, qui a traité dans son intervention justement «Démocratie participative et transparence dans les marchés publics», a précisé qu'il ne faut «pas mélanger entre démocratie participative et démocratie représentative». Il estime cependant, à ce sujet, que «le meilleur garant reste celui de l'auto organisation des mouvements syndicalistes et associatifs» visant par là l'extension dévastatrice de la corruption mais aussi à la favorisation et l'impulsion de lutte contre de fléau. Evoquant de son côté, un cas concret, ici en Algérie, M. Chiboune a exposé la lutte et l'implication des citoyens dans la lutte contre les dysfonctionnements et la corruption. L'expérience d'une coalition d'associations des communes de Melbou et Derguina, dans la wilaya de Béjaïa qui souffrent des affres «d'une injustice sans précédent». Ce représentant d'associations donnera ainsi l'état des lieux de ce cas dont «de grave dysfonctionnements institutionnels ont présidé à l'autorisation et à l'exploitation» d'une carrière d'agrégats. Une exploitation autorisée le 28 juillet 1999 par le wali de l'époque, quelques jours seulement avant son limogeage. Depuis, la population continue «d'exiger la fermeture officielle et le déménagement au motif des multiples nuisances de toute nature». Dans son exposé, M. Chiboune a souligné la mise en évidence «les représailles mises en œuvre à leur rencontre par les autorités publique, et ce en dépit de la légitimité et de la légalité de leurs revendications». Pour faire diligenter une enquête impartiale sur des faits, l'association a adressé plusieurs requêtes à la présidence de la république et aussi à l'adresse des ministres. Pour entamer une action judiciaire, M. Chiboune, avance que le temps ne leur permet pas et qu'il risque «d'endurer un procès en diffamation qui dans le contexte actuel du rapport de force au plan local, comporte le risque d'aboutir à une condamnation». Sans pour autant rappeler le combat que mène cette population «pour la fermeture de la carrière de Melbou». Cet acte de violence, a-t-il indiqué, «sans en référer au président de l'APC dont l'accord a priori est portant requis par l'article 92 de la loi relative à la commune». Ce représentant estime à cet égard que «c'est une violation grossière des dispositions des lois et règlement relatifs à l'environnement, au domaine forestier, à la santé publique et à la protection des biens et des personnes». S'agissant de la réaction des citoyens, M. Chiboune affirme qu'«elle est laborieuse». Ainsi, ajoutera t-il, 32 pétitions demandant la fermeture de cette exploitation et l'ouverture d'une enquête devant situer et sanctionner les responsables ayant décidé son autorisation et son maintien illicites en activité, sont adressés entre le 1er décembre 2001 et le 12 octobre 2004 par 849 citoyens et 22 associations au plus hautes autorités. Citant, par ailleurs, un autre cas de corruption au sein de l'Entreprise nationale de la navigation aérienne (ENNA), un participant a dénoncé cet état de fait. L'AACC s'est engagée, de son côté, à résoudre ce problème. Le cas de corruption signalé lors de cette rencontre, renseigne si besoin est sur l'ampleur qu'a connue le phénomène d'où la nécessité d'y remédier. D'autres thèmes traitant des sujets divers sur ce fléau ont eu lieu également, hier, au cours desquels plusieurs interventions ont été faites par des participants nationaux et étrangers. Kahina Benarab

■ Hommage à la Révolution algérienne Lieux de mémoire à Paris

Alors qu'une place «Emir Abdelkader» sera inaugurée le 6 novembre à Paris, en hommage à cette figure emblématique de la Révolution algérienne, de nombreuses associations et partis politiques militent en France pour que diverses infrastructures publiques parisiennes prennent le nom de faits marquants de la guerre de libération nationale. Le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë, inaugurera cette place dans le Ve arrondissement de Paris. En avril 2005, lors d'une visite à Alger, le maire de Paris avait exprimé son désir de «voir l'identité algérienne représentée dans le cœur de Paris». «L'Emir Abdelkader est à la fois un nationaliste algérien, un amoureux de son peuple et a joué un rôle fondateur dans la Nation et dans l'Etat algérien», avait-il souligné.

Par ailleurs, un collectif d'associations, estimant que «la discrimination ne s'arrête pas aux personnes, mais s'étend aux symboles qui peuplent l'espace urbain», milite pour baptiser la station de métro «Asnières Gennevilliers», au nord de Paris, sous le nom de «17 Octobre 1961», en hommage aux victimes de la sanglante répression policière qui avait endeuillé le peuple algérien en lutte pour son indépendance. «Si la France est diverse par ses habitants, elle est uniforme dans ses représentations et institutions» a relevé le collectif, soulignant qu'il «est temps de réparer cette injustice» et «que la diversité de notre société soit représentée dans tous les domaines et partout et non pas seulement dans les discours». Rappelant «qu'aujourd'hui des centaines de milliers de femmes, d'hommes, connaissent un racisme sélectif qui est aussi lié au niveau du revenu, vivent les discriminations, la désintégration du tissu urbain, un isolement géographique et social», le collectif a estimé que «pour ces citoyens français, immigrés, agir au niveau des symboles, de la reconnaissance, faire ressurgir leur histoire sociale, culturelle,

même sous le sceau de l'urgence, faisant mille et un efforts pour faire admettre par la classe politique que sans cette révision, il n'y aurait point de salut, les institutions ne fonctionnant qu'à moitié du fait d'un supposé empiètement des prérogatives et d'un enchevêtrement des pouvoirs. Une analyse dramatisée par maintes interventions dans la presse, par d'innombrables conférences de tous ordres qui ont fini par convaincre le Président de la République qu'hors la révision constitutionnelle, il n'y a point de salut, à telle enseigne que le 4 juillet dernier, il émit le souhait qu'elle ait lieu avant la fin de l'année. Et il est remarquable de noter que c'est ce même Président de la République qui encombre l'agenda déjà chargé de la Présidence

familiale n'est certes pas suffisant, mais cela constitue néanmoins une étape nécessaire, source de dignité, moment fondateur de l'égalité».

Ainsi, «la station de métro 17 octobre 1961 contribuera à cristalliser et à perpétuer cette mémoire pour les générations futures, à construire une nouvelle citoyenneté pour la dignité et l'égalité de toutes et tous», a noté le même collectif qui a appelé à «refuser l'inertie, à changer

la République». Dans cette même optique du devoir de vérité et de justice, des élus du parti des «Verts» ont quant à eux proposé au Conseil de Paris l'inauguration d'une place en mémoire aux victimes algériennes du 8 Mai 1945. «Le 8 mai 1945 marque la capitulation de l'Allemagne nazie. Au même moment allait s'amorcer un des événements les plus sanglants de l'histoire de l'Algérie et de la France», ont-ils rappelé, tout en déplorant que les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata sont une «tragédie inexcusable».

«Considérant que la mémoire collective de la France doit intégrer les épisodes occultés comme celui du colonialisme et de ses crimes, que cet épisode de l'histoire est absent de l'espace public, que cette reconnaissance est nécessaire dans le cadre d'une démocratie métissée et diverse où chacun doit pouvoir trouver sa place loin des replis identitaires», le Conseil de Paris a émis le vœu qu'une «place de Paris se voit attribuée le nom de Place des massacres de Sétif et de Guelma». Le Conseil de Paris a aussi souhaité qu'une plaque commémorative ou un «monument soit érigé en mémoire de cet épisode sanglant de l'histoire».

Amine B.

■ Parlement arabe

Participation de l'Algérie

L'Algérie prendra part du 3 au 5 novembre à Damas (Syrie) à la réunion de la deuxième session du Parlement arabe de transition, a indiqué jeudi un communiqué de l'Assemblée populaire nationale (APN). Le Parlement algérien sera représenté par M. Abdelhak Boumechra, député à l'APN a précisé la même source, ajoutant que l'ordre du jour de la réunion portera sur la ratification des procès verbaux des réunions de la session extraordinaire du Parlement arabe, tenue en juillet dernier au Caire et de ceux de la session ordinaire tenue au mois d'août dans la capitale égyptienne également. Plusieurs communications portant sur les travaux des sessions précédentes seront lues lors de cette rencontre au cours de laquelle des débats généraux sur la question de la province du Darfour au Soudan, ainsi que sur la crise somalienne et ses retombées sur la sécurité arabe, seront ouverts, poursuit le communiqué. Par ailleurs, une délégation de l'APN prendra part, durant la même période à Vitoria Gastez en Espagne, aux «travaux de la 32e conférence européenne pour la coordination du soutien à la cause sahraouie, organisée annuellement pour mobiliser le soutien et la solidarité avec le peuple sahraoui qui souffre de la colonisation depuis 32 ans», souligne le communiqué. Ce rendez-vous verra la participation du Président de la République sahraouie, accompagné de plusieurs membres de son gouvernement, de représentants du Front Polisario, outre la participation de plusieurs groupes parlementaires, d'associations d'amitié et de syndicats défendant la cause sahraouie.

d'un tel nombre de rencontres avec les ministres de son gouvernement que cela rend la révision constitutionnelle quasiment impraticable. La question se pose donc de savoir pourquoi tant d'efforts ont été déployés pour hisser cette exigence au rang de priorité nationale absolue pour la laisser ainsi dépérir au bord du chemin, sans que ni le FLN ni tous ceux qui ont promu cette idée, ne fassent le moindre petit geste pour tenter de réanimer ce qui ressemble bien à un projet mort-né ? Un début de réponse pourrait bien nous venir de l'attitude du RND par rapport à cette question, qui, après l'avoir prise à rebrousse-poil, a fini par en devenir un des plus ardents supporters, non sans l'imprégner au passage de sa propre vision des

choses. Se plaçant résolument dans la course au lieu de tenter de lui faire barrage, le parti de Ahmed Ouyahia a en effet joué la même carte que celle qu'il avait précédemment jouée pour la charte pour la paix et la réconciliation nationale. A savoir rester partie prenante et influencer lourdement sur les processus d'élaboration plutôt que de se retirer du jeu et faire dans l'opposition stérile. Cela a payé pour la charte pour la paix et cela semble payer encore pour la révision constitutionnelle où sa vision d'un régime semi-présidentiel semble s'imposer à tous. Une vision qui est évidemment aux antipodes de celle du FLN, mais que ce dernier semble avoir du mal à contester tant il ne s'attendait pas du tout à cette forme de résistance institutionnelle.

lle de la part
de son frère
ennemi. Et
plutôt que
de subir ce
qu'il a subi
avec la
charte pour
la paix,
l'ancien
parti unique
semble
effectuer un
recul
tactique sur
la question
en espérant,
comme l'a
déjà
suggéré
Amar
Saâdani de
l'APN, que
cette
révision se
fasse sans
débat sur la
base d'une
simple
ordonnance
présidentiell
e, puis
d'une
consultation
électorale
simple. Un
scénario
bien trop
simpliste
pour
quelque
chose
d'aussi
stratégique
qu'une
révision
constitution
nelle.

A. M.